

Prévoyance vieillesse : les Suisses et Suissesses en faveur de la solidarité

Les salariés âgés de 20 à 65 ans accordent une grande importance à la solidarité dans la prévoyance, et particulièrement dans l'AVS. Mais également dans le 2^e pilier. C'est ce que montre une étude de la Haute école de Lucerne.

La Haute école de Lucerne (HSLU) a de nouveau sondé la population suisse sur le thème de la prévoyance vieillesse. L'étude « VorsorgeDIALOG » de cette année s'est intéressée au thème de la solidarité. Et ceci dans le contexte de la votation sur la 13^e rente AVS, acceptée par le peuple et les cantons le 3 mars 2024, et de la prochaine votation sur la réforme de la LPP.

La solidarité est comprise dans le cadre de cette étude comme les effets de redistribution, tant des personnes à hauts revenus vers les personnes à bas revenus que des jeunes vers les personnes âgées. Dans l'ensemble, les résultats de l'étude montrent que la solidarité dans la prévoyance vieillesse est importante pour de nombreux assurés, mais on peut également constater des différences entre le 1^{er} et le 2^e pilier. Par ailleurs, de nombreux sondés ne sont pas en mesure d'évaluer l'ampleur de la redistribution déjà existante.

Une immense solidarité dans l'AVS

La solidarité dans le 1^{er} pilier est considérable : une grande majorité souhaite prévenir la pauvreté chez les personnes âgées en finançant la prévoyance de manière solidaire. Seul 1% des personnes interrogées ne souhaite pas y consacrer le moindre financement. « Cette forte solidarité reflète le rôle de l'AVS en tant que véhicule de redistribution pour les personnes à faible revenu », explique la professeure Yvonne Seiler Zimmermann, responsable de l'étude. Plus de la moitié des participants à l'étude estiment en outre que les bénéficiaires de rentes ne devraient pas être pénalisés par des réductions de rentes en cas d'assainissement potentiel du 1^{er} pilier. 70% des sondés considèrent également qu'une redistribution ne doit pas être exclusivement à la charge de la famille. « La prévention de la pauvreté des personnes âgées est clairement perçue comme une responsabilité de la société », déclare l'économiste de la HSLU.

Le financement par la TVA est moins bien accueilli

Plus d'un tiers (36%) des participants à l'enquête se prononcent en faveur d'une redistribution encore plus importante dans l'AVS. « C'est remarquable, souligne Seiler Zimmermann, car avec l'adoption cette année de la 13^e rente AVS, la redistribution a déjà été fortement augmentée. » En outre, l'étude montre que davantage de personnes souhaitent que la redistribution se fasse par le biais de cotisations salariales plus élevées (26%) plutôt que par un financement par la TVA (21%) ou par des contributions de la Confédération et des cantons (17%). Toutefois, de nombreuses personnes (31%) estiment également que le niveau de redistribution de l'AVS est juste.

Il apparaît également que de nombreux sondés n'ont pas réellement conscience de l'ampleur de la redistribution actuelle : la proportion de « ne sait pas » se situe entre 25% et 39% selon le type de prestation. « Cela pourrait indiquer que de nombreux assurés n'ont pas connaissance du degré de redistribution », explique l'experte en prévoyance.

2^e pilier : un soutien surprenant

En ce qui concerne le 2^e pilier, la solidarité n'est pas aussi forte dans tous les groupes socio-économiques : 42% des personnes interrogées estiment qu'une redistribution dans le 2^e pilier est justifiée. Une courte majorité n'y est pas favorable. « Nos modèles statistiques montrent qu'il est plus probable que les personnes favorables à une telle redistribution soient moins bien loties financièrement », explique la responsable de l'étude. En d'autres termes, les personnes ayant un revenu élevé se montrent moins solidaires dans le 2^e pilier que celles ayant un revenu plus faible. Même si la solidarité est nettement plus faible dans le 2^e pilier que dans le 1^{er} pilier, son ampleur n'en est pas moins surprenante, selon l'économiste de la HSLU : « Contrairement à l'AVS, le 2^e pilier repose sur un financement par capitalisation. Cela signifie qu'il se prête mal à la réalisation des objectifs de politique sociale. Certes, il y a plus de voix défavorables que de voix favorables à une redistribution dans le 2^e pilier, mais la solidarité doit tout de même être considérée comme élevée », explique Seiler Zimmermann. Les sondés sont notamment favorables à la redistribution lorsque les bas revenus ne sont pas dus à une réduction volontaire du taux d'activité, mais à des salaires horaires moins élevés.

Un peu plus de la moitié des sondés (54%) se déclarent défavorables au fait que tous les retraités (quel que soit leur revenu) participent à l'assainissement de l'institution de prévoyance par le biais d'une réduction de leurs rentes. En revanche, ils sont plus nombreux à approuver une participation à partir d'un certain revenu minimum : seuls 28% des personnes interrogées s'y opposent. Là encore, on constate un clivage sociodémographique : les personnes âgées, les personnes disposant d'un faible patrimoine, mais aussi les personnes ayant suivi une formation financière sont plus nombreuses à s'opposer à une participation des retraités à l'assainissement.

Les connaissances en matière de prévoyance restent limitées

Parallèlement au thème central de la solidarité, l'étude s'est à nouveau intéressée cette année aux connaissances en matière de finances et de prévoyance des personnes assurées dans le cadre du 2^e pilier. « Les connaissances en matière de prévoyance ne se sont malheureusement pas améliorées, bien que celle-ci ait fait l'objet de nombreux débats l'année dernière et cette année dans le cadre de votations importantes », constate la directrice de l'étude.

Comme l'année dernière, les connaissances en matière de prévoyance s'avèrent limitées, malgré le grand intérêt manifesté. « Il est à nouveau frappant de constater que les lacunes de connaissances sont particulièrement élevées dans le domaine de la prévoyance vieillesse personnelle », poursuit Seiler Zimmermann. Plus de la moitié des personnes interrogées pensent à tort que tout le monde peut cotiser au pilier 3a – même sans revenu professionnel. De même, près de la moitié d'entre elles pensent qu'il est toujours possible d'effectuer un versement dans le 2^e pilier, même s'il existe différentes restrictions.

Le principal problème n'est pas que les gens disent ne pas savoir quelque chose. « Ces personnes sont conscientes qu'il y a des choses qu'elles ne savent pas et peuvent s'informer en conséquence si nécessaire », explique Seiler Zimmermann. « En revanche, si une personne n'est pas consciente que ses connaissances sont incomplètes ou erronées, elle ne s'informerera pas. Il en résulte inévitablement de mauvaises décisions », prévient l'experte en prévoyance.

VorsorgeDIALOG 2024

L'Institut de services financiers de Zoug de la Haute école de Lucerne évalue chaque année l'état actuel des connaissances de la population suisse en matière de finances et de prévoyance vieillesse. Les analyses se basent sur une enquête représentative menée dans toute la Suisse auprès de 1245 personnes actives âgées de 20 à 65 ans et employées par une entreprise. L'étude a été soutenue par PensExpert SA, Caisse de pension PKG et Rothschild & Co Wealth Management.

L'étude « VorsorgeDIALOG 2024 » peut être téléchargée [ici](#).

Contact pour les médias :

Haute école de Lucerne

Prof. Dr. Yvonne Seiler Zimmermann, directrice de l'étude

T +41 41 757 67 42 e-mail : yvonne.seiler@hslu.ch

Haute école de Lucerne – la haute école spécialisée de Suisse centrale

La Haute école de Lucerne est la haute école spécialisée des six cantons de Suisse centrale. Elle possède six départements : technique et architecture, économie, informatique, travail social, art et design, musique, ainsi que le pôle Santé. Avec près de 8200 étudiants et environ 12 000 personnes en formation continue (dont 5000 MAS, DAS, CAS), 326 nouveaux projets de recherche et 2109 collaborateurs, elle constitue le plus grand institut de formation de la région. hslu.ch